AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 13-6-67 659181

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU VAL DE LOIRE ANGERS

(MAINE & LOIRE, LOIRE ATLANTIQUE, SARTHE, ~~INDRE & LOIRE~~, VENDÉE, DEUX-SÈVRES, VIENNE) MAYENNE

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars. - ANGERS

C. C. P. Nantes 86-04-02

Tél. 88-30-34
88-06-15
Poste 571

ABONNEMENT ANNUEL
~~15 F~~ 25 F

BULLETIN N° 81 DE JUIN 1967 - DEUX-SEVRES (y compris la région de la Gâtine) ...... P 31
LOIRE-ATLANTIQUE - SARTHE - MAYENNE .... P 28
MAINE-et-LOIRE - VIENNE - VENDEE .... P 27

A PROPOS DES ECHECS DANS LA LUTTE CONTRE LES ACARIENS
(suite du bulletin n° 79 d'Avril 1967)

Une des causes les plus fréquentes d'échecs dans la lutte contre les acariens est l'utilisation abusive, sans raison valable, des insecticides, notamment des organo-phosphorés dont la polyvalence est très appréciée. Beaucoup d'arboriculteurs ont tendance à multiplier leur utilisation. Au printemps dans tous les traitements nécessairement nombreux, dirigés contre les Tavelures ils ajoutent un insecticide sans savoir si cela est vraiment nécessaire. Ces traitements répétés, effectués souvent à dose faible, sont une des meilleures méthodes pour accoutumer les acariens.

Les produits utilisés contre le Carpocapse peuvent également favoriser cette accoutumance car ils appartiennent presque tous au groupe des organo-phosphorés. Ceux qui n'appartiennent pas à ce groupe sont inefficaces contre les acariens.

Devant ces risques de résistance ou d'accoutumance, devant ces échecs dans la lutte contre les acariens dans les vergers, que faut-il faire ?

Tout d'abord il est indispensable d'effectuer régulièrement les traitements d'hiver qui en détruisant la plus grande partie des oeufs évitent des pullulations importantes dès le départ de la végétation. Evidemment ces traitements n'auront pratiquement aucune action sur les espèces hivernant à l'état d'adultes (Araignée jaune et Tetranyque de l'aubépine).

Durant la végétation, il est indispensable de n'utiliser les insecticides et acaricides que lorsqu'un ravageur est à craindre. Ceci implique des observations fréquentes et précises dans les vergers afin de déterminer l'opportunité du traitement.

En cas d'échec dans la lutte contre les acariens un simple changement de matière active ne sera pas suffisant car, comme nous l'avons déjà dit, il est vraisemblable qu'il s'agit d'une résistance au groupe des organo-phosphorés. Il sera nécessaire d'envisager un traitement spécialement dirigé contre les acariens en utilisant un acaricide spécifique d'été. Ces produits, à l'exception de deux d'entre eux, le Phenkapton et le Dioxathion, ne sont pas des organo-phosphorés. Nous rappelons pour finir que l'efficacité des acaricides spécifiques d'été est étroitement liée à l'abondance et à la qualité de la pulvérisation.

G. RIBAULT.
Protection des Végétaux d'ORLEANS.

CONCOURS " MILDIOU DE LA VIGNE et MILDIOU DE LA POMME DE TERRE "

Il est rappelé que le concours de dépistage des foyers primaires de mildiou de la vigne et de mildiou de la pomme de terre, demeure toujours ouvert.

.../...

Imprimerie de la Station d'ANGERS - Directeur-gérant : L. BOUYX

22

DEUX-SEVRES (y compris la région de la Gâtine) .... P 32
LOIRE-ATLANTIQUE - SARTHE - MAYENNE .... P 29
MAINE-et-LOIRE - VIENNE - VENDEE .... P 28

AVERTISSEMENTS

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES - Le vol est commencé et dans certains vergers les éclosions des oeufs sont proches. En conséquence :

- dans les vergers de pommiers et de poiriers de la Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de la Vienne, de la Vendée et des Deux-Sèvres sauf la région de la Gâtine, effectuer un traitement dès réception de cette note. Dans le cas d'emploi d'esters phosphoriques, ce traitement peut être repoussé aux premiers jours de la semaine du 12 au 17 juin.
- dans les vergers de la Mayenne et de la Sarthe situés au Sud de Laval et du Mans, ce traitement devra être effectué au début de la semaine du 12 au 17 juin. Il pourra être repoussé à la fin de cette même semaine dans le cas d'emploi d'esters phosphoriques.
- dans les vergers de la Mayenne et de la Sarthe situés au Nord de Laval et du Mans, et dans les vergers de la région de la Gâtine dans les Deux-Sèvres, attendre de prochaines informations de la Station pour intervenir.

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER - Les projections d'ascospores sont pratiquement terminées, mais des taches sont apparues à la fin de mai et d'autres sont attendues entre les 10 et 15 juin. En conséquence :

- dans les vergers où le traitement dirigé contre le carpocapse doit être exécuté prochainement, ajouter un fongicide à la bouillie anti-carpocapse.
- dans les vergers de poiriers et de pommiers cultivés en forme basse dans la région de la Gâtine dans les Deux-Sèvres, effectuer un traitement dès réception de cette note.
- dans les vergers situés au Nord de Laval et du Mans, attendre le prochain traitement dirigé contre le carpocapse sauf dans les vergers où des taches ont été observées et où un nouveau traitement doit être exécuté dès que possible.

INFORMATIONS

OIDIUM - Dans les vergers où l'on craint ce parasite, ajouter un produit anti-oïdium à la bouillie anti-carpocapse. Se méfier des produits soufrés qui risquent d'occasionner des brûlures par température élevée.

PUCERONS-ACARIENS - Intervenir en cas de nécessité.

AVERTISSEMENTS

VIGNE

MILDIOU - Activité très faible du parasite. Toutefois dans les vignes sensibles de la Loire-Atlantique et dans le vignoble de Muscadet de Maine-et-Loire, effectuer un traitement dans les derniers jours de la semaine en cours. Dans les autres vignobles, attendre de nouvelles informations pour intervenir.

VERS DE LA GRAPPE - Activité très faible du parasite. Un traitement, qui pourra être exécuté dès maintenant, ne doit être envisagé que dans les parcelles très régulièrement et gravement envahies. Dans le vignoble de Neuville-en-Poitou dans la Vienne, il est inutile d'intervenir. Attendre de nouvelles informations de la Station.

OIDIUM - Dans les vignes sensibles, continuer de profiter de l'élévation de température actuelle pour effectuer un soufrage si cette opération n'a pu encore être réalisée.

POMME DE TERRE

MILDIOU -

Dans le département de la Mayenne, sauf dans la région de Villaines-la-Juhel, effectuer un traitement dès réception de cette note sur les variétés sensibles ayant atteint un stade réceptif. Dans la région de Villaines-la-Juhel et dans les autres départements, attendre de nouvelles informations pour intervenir.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : J. DIXMERAS.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles : R. GEOFFRION - J. BOUCHET.

TIRAGE DU 7 JUIN 1967 - 3.050 EXEMPLAIRES.